

LE LIEN DIRECT

Pour plus d'informations, contactez :

Glen Rankine
Steven Hadden
Annie Daigneault
Erin Zuchotzki



604-802-6006
514-526-8280
514-526-8280

DIRECT LINK

For more information, please contact:

glen.rankine@1976usw.ca
shadden@1976usw.ca
adaigneault@1976usw.ca
erin.zuchotzki@1976usw.ca

16 juillet 2021

1-866-925-5952

www.1976usw.ca

July 16, 2021

RAPPEL : RÉFÉRENDUM LTD

À tous les membres (employés) chez Canpar Express :

Comme vous le savez, un référendum est en cours qui déterminera si les membres chez Canpar continueront de participer au régime d'ILD. Il est très important de voter, afin de vous faire entendre.

Si vous n'avez pas reçu votre trousse de vote, veuillez contacter le bureau au numéro ci-haut ou par courriel à info@1976usw.ca.

En raison d'améliorations récentes, les fiduciaires du régime ont réussi à **baisser votre prime d'environ 44%**.

La recommandation du conseil exécutif de la Section locale TC 1976 est de voter « Oui » pour conserver le régime d'ILD.

Vous trouverez ci-jointe une lettre avec plus d'informations sur le régime d'ILD et le référendum.

En toute solidarité,

Steven Hadden,
Président, TC Section locale 1976 des Métallos



Juillet 2021

RÉFÉRENDUM SUR LE RÉGIME D'ILD CANPAR

Récemment, quelques membres ont demandé de tenir un référendum sur la continuation du régime d'ILD. Vous trouverez ci-inclus de l'information sur le processus du vote. Il y a un seuil de 66% 2/3 pour effectuer des changements au régime.

La recommandation du conseil exécutif de la Section locale TC 1976 est de voter « Oui » pour conserver le régime d'ILD.

RÉDUCTION DE PLUS DE 40% DU PRIME

Il nous fait plaisir d'annoncer que le niveau de réclamations au cours des derniers quatre ans est au point que nous avons demandé aux fiduciaires de réduire le taux de contribution à 1.08%, ce qui amènera une **réduction d'environ 44% de votre prime**, en vigueur à partir du 1 août 2021.

INFORMATION SUR LES AVANTAGES D'INVALIDITÉ POUR LES MEMBRES CHEZ CANPAR

Les membres chez Canpar Express font parti du régime d'ILD de la Section locale TC 1976 des Métallos.

Avant 2013, les membres chez Canpar n'avaient pas de couverture d'invalidité de longue durée (ILD). En reconnaissant l'importance de protéger leurs salaires par l'entremise d'un fonds en fiducie administré par des fiduciaires qualifiés, les membres ont voté massivement en faveur de se joindre au régime d'ILD de la Section locale TC 1976 des Métallos.

Comment ça fonctionne

Lorsqu'un membre ne peut plus travailler à cause d'une blessure ou d'une maladie grave, les prestations d'ILD commencent immédiatement suivant les prestations d'invalidité de court terme (ICT), et fournissent les membres et leurs familles un salaire mensuel *non-imposable* de 50% de leur salaire régulier, jusqu'à 3 000 \$ par mois. Les cotisations au régime de pension continuent également en fonction de montants retenus des prestations d'ILD.

Un nombre de membres beaucoup plus élevé que prévu ont bénéficié des prestations d'ILD – au point qu'en 2017 le coût avait augmenté à 3% des gains du service pensionnables (de 1.08% au début du régime). En conséquence, en consultation avec les membres chez Canpar, les fiduciaires ont engagé des consultants pour aider à remanier le régime afin de fournir des prestations d'ILD à un coût acceptable et continuer de protéger les membres chez Canpar.

Le remaniement du régime prévoyait d'équilibrer les meilleurs avantages disponibles et un coût acceptable pour les membres. Ceci a été accompli en divisant les prestations d'invalidité fournis par le fonds en fiducie en deux catégories suivant les prestations d'ICT :

- 1) **Invalidité de Moyenne durée (IMD) jusqu'à 18 mois** si le demandeur est incapable d'accomplir les tâches associées à son poste, et après :
- 2) **Invalidité de longue durée** si le demandeur est incapable d'accomplir les tâches de tout emploi qu'il serait raisonnablement en mesure d'occuper en tenant compte de ses études, sa formation ou son expérience.

À compter du 31 mars 2021, 26 membres reçoivent des prestations en vertu du régime d'IMD ou d'ILD.

Pour plus d'information, veuillez consulter votre brochure pour les membres ou contacter l'administrateur du régime, Manion Wilkins & Associates Ltd. au 416-234-5044 ou 1-800 263-5621.

Note: *Les membres du conseil des fiduciaires sont des bénévoles qui partagent leur expertise et leur expérience en gestion du plan au nom des membres et ne sont pas payés par le fonds en fiducie d'ILD.*